

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1**

Conformément aux articles L153-36 et suivants
du Code de l'Urbanisme

3b - Plan de zonage - Le Bourg (2500')


PLU approuvé en 2007	
Modification Simplifiée N°1 approuvée le 14 décembre 2009	
APPROBATION	
Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Maire,	Modification N°1 approuvée le



PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE ARCHITECTURE INTERIEURE

P. GARDIN Paysagiste d.p.l.g. - R. BENOIT Architecte d.p.l.g. - D. GOUIN Architecte d'intérieur
Membres du S.C.M. Atelier du Triangle

Équipe d'Urbanisme Municipal - 128 rue Paulin Tassinari - 71000 JASSERON - Tél. 03 85 51 94 46 - Fax 03 85 51 94 35 - Email: urbanisme@jasseron.fr



LEGENDE

ZONES A URBAISER

- UA Centre
- UB Quartier équipés à vocation résidentielle
- UBL Centre de Loisirs
- UBS Sports
- UX Quartier équipés à vocation industrielle

ZONES URBAINES

- 1AU Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 2AU Zone d'urbanisation future

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle protégée
- NL Sports, loisirs
- Ns Plan d'eau
- Ne Habitat diffus

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- (R) Emplacement réservé pour équipement
- (L) Emplacement réservé (linéaire, piétons-vélos)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L151-16
- Espace boisé classé ou espace à boisier
- Marge de reculement des constructions
- Pipeline à titre indicatif, voir aussi l'annexe Servitudes d'utilité publique
- Zone de bruit